



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 20 juin 2019

# Le Dossier Médical Partagé (DMP) poursuit son ascension dans la région Grand Est

La barre des 6 millions de DMP a été franchie le 17 juin 2019 - dont 620 023 en région Grand Est (3<sup>ème</sup> région de France). Depuis début 2019, ce sont en moyenne 108 500 personnes qui ouvrent un DMP chaque semaine. La dynamique est lancée !



### Pourquoi créer son DMP ?

Créer son Dossier Médical Partagé, c'est bénéficier d'un service gratuit et hautement sécurisé grâce auquel tout patient peut conserver ses informations de santé et les partager avec les professionnels de santé de son choix. Véritable « mémoire de la santé », le DMP constitue un outil décisif pour améliorer la qualité et la sécurité des soins des patients. La mobilisation de l'ensemble des acteurs est essentielle pour conforter l'élan de création actuel et permettre à chacun de bénéficier d'un meilleur suivi médical.

### Des actions de proximité qui s'intensifient dans la région Grand Est !

Le succès du DMP passe par l'implication des établissements de soins et des professionnels de santé de ville. L'Assurance Maladie, pilote du déploiement du DMP, se mobilise avec Pulsy et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est pour accompagner les établissements de santé qui

ne sont pas en capacité d'alimenter automatiquement le DMP : rencontre des établissements de santé de la Région en binôme avec un représentant de Pulsy, accompagnement à l'équipement technique et à la mise en œuvre d'une organisation adaptée permettant aux hôpitaux et cliniques d'enrichir le DMP des patients pris en charge en y versant les lettres de sortie, les comptes rendus d'hospitalisation, d'imagerie, de biologie...

Ce dispositif s'appuie sur un plan de mesures complémentaires, financées par l'ARS Grand Est à hauteur de trois cent mille euros et s'adresse aux établissements de santé ciblés, en lien avec l'Assurance Maladie, qui ne sont pas déjà en capacité d'alimenter le DMP à partir de leur dossier patient informatisé.

### À propos de l'Assurance Maladie, de l'ARS Grand Est et de Pulsy

L'Assurance Maladie a prévu dans sa COG avec l'Etat pour la période 2018-2022 l'accompagnement de l'innovation numérique en santé. L'Assurance Maladie pilote le développement de la e-santé via quatre grands chantiers : la généralisation du dossier médical partagé, le recours à la télémédecine, la e-prescription et le lancement d'une application carte vitale sur smartphone.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée du pilotage régional du système de santé. Elle définit et met en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population.

Pulsy est l'opérateur unique de la e-santé en Grand Est. Sa gouvernance associe l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie, les collectivités territoriales, les établissements de santé, les structures médico-sociales - publics et privés - et les professionnels de santé libéraux pour partager une vision commune des enjeux e-santé dans la région.

### Contact presse

**Assurance Maladie** - Cellule de coordination régionale de la gestion du risque - Catherine Dubois : [dcdgdr.grandest@assurance-maladie.fr](mailto:dcdgdr.grandest@assurance-maladie.fr)

**ARS Grand Est** - Laura Philis : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

**Pulsy** - Gersende Bausseron : [gersende.bausseron@pulsy.fr](mailto:gersende.bausseron@pulsy.fr)

